# PIÈCE

## TRÈS-IMPORTANTE

## DANS L'AFFAIRE D'AVIGNON,

*Dénoncée à l'indignation publique et à la justice de l'assemblée nationale,*

Par STANISLAS CLERMONT-TONNERRE.

Le 19 mai 1791.

# PIÈCE

# TRÈS-IMPORTANTE

## DANS L'AFFAIRE D'AVIGNON,

*Dénoncée à l'indignation publique et à la justice de l'assemblée nationale,*

Par STANISLAS CLERMONT-TONNERRE.

Le 19 mai 1791.

---

J'AI reçu d'Avignon la pièce suivante ; le sieur Tissot, qui a écrit cette lettre, est, avec le sieur Palun, député d'Avignon près l'assemblée nationale. Le procès-verbal prouve que cette lettre a été rendue publique, d'après le vœu d'une foule de peuple

qui en a demandé à grands cris la communication.

J'ai remis l'exemplaire qui m'a été envoyé à un des membres du comité d'Avignon, qui m'en a donné son reçu.

*Copie d'une lettre écrite par M.* Tissot, *de Paris, le 7 mai 1791, adressée à M. Lescuyer, à Avignon.*

Mon cher collègue, *nous avons perdu et gagné notre affaire* presque en même temps. *J'appelle gagné,* parce que c'est tout gagner *que de n'avoir pas perdu,* lorsqu'on a réellement perdu; voici l'explication de *l'énigme*. Notre affaire fut discutée à quatre séances consécutives, dont une dura depuis neuf heures du matin jusqu'à dix heures du soir. On fut à l'appel nominal sur le premier article du projet de décret du comité, portant qu'*Avignon et le comtat faisoient partie intégrante de*

A

*l'empire François.* La question fut posée par *oui* et par *non:* bien des membres ne vouloient pas cette rédaction, parce qu'elle ne portoit que sur un fait qui n'existoit réellement pas; ils vouloient une autre rédaction: les noirs et les Jacobins voulurent opiner là-dessus; on ne savoit ce que c'étoit que ce phénomème qui présentoit l'accord des blancs et des noirs: *Le bon mot de la chose, c'est que les blancs* ENFILOIENT *véritablement les noirs, en ne mettant pas tout le projet aux voix; ils ne faisoient,* EN CAS DE PERTE, *que faire tomber la décision sur la rédaction de l'article; il restoit toujours les autres articles qu'il falloit discuter et auxquels on ne pouvoit passer qu'en tant qu'on en auroit substitué un autre à sa place. Cette réserve emportoit même la nécessité d'un remplacement, parce qu'on ne pouvoit plus passer aux conséquences sans principes. S'il étoit admis au contraire,* TOUT

ÉTOIT DIT SUR LE FOND, *et les autres articles couloient de source.* NOUS PERDÎMES LA BATAILLE : nous eûmes trois cent seize voix contre quatre cent quatre-vingt-dix. Les aristocrates triomphoient, mais leur triomphe ne fut pas long. Le lendemain on en vint aux explications ; la majeure partie de ceux qui avoient dit *non*, dirent qu'ils n'avoient pas entendu discuter le rejet de la pétition, ni rien décréter de contraire aux droits de la France sur ce pays, mais seulement refuser la rédaction de l'article. Les noirs faisoient un tapage d'enfer, mais on n'en décréta pas moins le renvoi aux comités, auxquels on joignit celui de constitution. *Les noirs ont été pris complétement pour* DUPES. Les trois comités se sont assemblés hier, ils ont conclu à la réunion ; l'affaire sera reproposée lundi, après demain. Je ne doute pas du succès ; tous ceux qui ne sont pas évidemment noirs et qui avoient été noirs,

ne peuvent plus décemment dire *non :* il se sont trop bien expliqués sur cela ; ce qui nous donne la très-grande majorité. *D'ailleurs*, LE PEUPLE DE PARIS, QUI A SI BIEN AMENÉ LE REPENTIR DU PLUS GRAND NOMBRE, LES METTRA EN CONSIDÉRATION. *Pour l'explication de ceci, vous saurez que le sieur Clermont-Tonnerre, pour avoir trop fait tapage contre nous, faillit être pendu au sortir de la séance*, et qu'il fallut tous les efforts de la garde nationale et du sieur Bailly pour sauver son hôtel. C'EST-LA UN PETIT AVERTISSEMENT POUR LUNDI.

Je ne dois pas vous laisser ignorer que la négligence qu'on a mis et le défaut même d'envoi des pièces que je me harcelois de demander à la municipalité [*] et

---

[*] On observera que la municipalité a demandé plusieurs fois si les pièces qu'il envoyoit à Paris étoient

au corps électoral, ont été cause qu'on n'a pas prononcé définitivement. *Le cul-de-sac a* TRÈS-BIEN *observé que les délibérations des communes du comtat étoient informes et non probantes, parce qu'elles n'étoient signées que par vous; qu'elles n'étoient pas l'expression d'une volonté libre, parce que les termes annonçoient la contrainte. J'avois demandé de rectifier ces défauts;* j'avois écrit vingt fois à cet égard à la municipalité, au corps électoral, à toute la terre; mais ça toujours été comme si je ne disois rien. On ne sait que se battre dans ce pays-là. *Quoi qu'il en soit, l'affaire n'en reviendra pas moins et j'espère pouvoir faire passer,* EN FAVEUR DES CIRCONSTANCES, SUR LES DÉFAUTS ESSENTIELS. Tous

---

en forme probante; le sieur Lescuyer a toujours répondu que sa signature seule suffisoit, comme secrétaire-greffier de la commune.

les patriotes sont fortement prévenus en faveur, et les mulâtres sont, pour ainsi dire, engagés par leur rétractation solemnelle, en vertu de laquelle l'assemblée a décrété qu'elle n'avoit rien décrété.

J'apprends qu'il existe entre vous autres une grande division. Il est bien étonnant que vous ne puissiez pas vous rapprocher. Comment voulez-vous vaincre vos ennemis, si vous vous faites la guerre vous-mêmes ? Je ne vous le cache pas, si l'assemblée nationale et le public étoient instruits de cette division, cela feroit à coup sûr un très-mauvais effet pour notre cause. Heureusement que nous éviterons cet inconvénient par le court délai que nous avons encore à courir. Au nom de Dieu, ralliez-vous, ou bien, si vous ne le pouvez, tâchez du moins d'éviter d'en venir à des éclats scandaleux. Considérez que vous avez aujourd'hui toute la France qui

vous regarde, et que vos ennemis envenimment jusqu'à vos meilleures actions.

Evitez à la guerre toute espèce de barbarie, de pillage ; vous ne soutiendriez pas long-temps la réputation de patriotes, si vous n'évitiez soigneusement les excès. Il faut être généreux dans la victoire, si vous voulez ne pas aliéner tous les départemens méridionaux. Ne faites pas aux ennemis des conditions telles qu'ils ne puissent les accepter; c'est leur donner le courage du désespoir, et c'est ménager des nouvelles difficultés à vaincre, et encore s'aliéner le public. Quand je vous dis cela, c'est que j'entends beaucoup parler de toutes parts, et que je vois que si l'opinion publique est si fortement prononcée en votre faveur, c'est qu'on se refuse à croire toutes les atrocités dont on cherche à vous surcharger.

Dans la position où vous vous trouvez, vous devez agir de manière qu'on ne puisse

rien avoir à vous reprocher. Ne perdez jamais de vue que, quelque légitime que soit la vengeance, on s'intéresse toujours au plus foible, et qu'on est toujours prêt à faire un crime au vainqueur de l'abus de la victoire. Vous voyez que ce que je vous dis n'est dicté que par les sentimens d'attachement que j'ai pour mes concitoyens. Je ne voudrois pas que rien au monde pût ternir leur gloire.

J'ai reçu les détails des combats qui ont eu lieu; je gémis de leur nécessité, mais j'applaudis au succès de nos armes. Nos troupes sont intrépides, et la capitale ne parle que de leurs exploits. Mais Carpentras, ce me semble, fait bien de la résistance : je commence à craindre que vous ne le forciez pas, et je pense que pour ne pas compromettre la gloire du combat de Sarrians, vous auriez dû accepter les propositions de médiation qui vous étoient offertes, et ne pas trop appesantir la main.

On dit que l'armée combinée demande sept têtes ; je crois qu'elle auroit bien fait de se borner à demander que les assassins de la Villasse et autres fussent poursuivis suivant la rigueur des loix. Cette condition juste eût pu être acceptée, et auroit fini glorieusement une guerre où vous aviez conquis tout le comtat ; guerre qui dure trop long-temps pour n'être pas désastreuse, puisque la campagne en souffre dans un temps urgent ; guerre qui peut encore coûter cher, parce qu'il périra nécessairement beaucoup de citoyens. Il est encore une considération qui eût dû vous engager à terminer, c'est celle de la proximité du décret de réunion, qui en vous faisant nécessairement mettre bas les armes, laissera à Carpentras la gloire de vous avoir résisté. Pesez ces considérations.

Nous sortons à l'instant de chez M. de Lessart, ministre de l'intérieur, qui s'est

beaucoup récrié sur la manière dont on accuse les Avignonois de faire la guerre qu'il appelle barbare. Il a souvent parlé du sac de Sarrians ; vous sentez bien que j'ai défendu l'honneur des Avignonois, rappelé l'assassinat de la Villasse, etc. mais, mon cher, on revient toujours à ce qui s'est passé à Sarrians ; je vous en conjure, évitez toute cruauté, toute bassesse.

Je suis, etc.

*Signé* TISSOT.

---

## PROCÈS-VERBAL.

LA municipalité étant assemblée dans la maison commune, une foule de peuple est accourue, demandant à grands cris la communication d'une lettre écrite de Paris, par M. Tissot, député d'Avignon, à M. Lescuyer, trouvée dans le paquet expédié par MM. Palun et Tissot, porté par un courrier extraordinaire de l'assemblée natio-

nale, au département des Bouches du Rhône, et ouvert par M. Minvielle père, vice-président de l'assemblée électorale, séant dans l'église des carmes. La municipalité voulant éviter des désordres fâcheux qu'un refus auroit pu amener, a député deux officiers municipaux qui se sont rendus à l'église des carmes, toujours accompagnés d'un peuple exalté par la connoissance qu'il vouloit avoir de son sort. M. Minvielle a dit, qu'il avoit déposé la lettre sur le bureau de l'assemblée; le peuple s'est écrié que cette lettre avoit été portée chez M. Tournal, par le sieur Loubet son secrétaire, pour lui faire suivre sa destination. MM. les officiers municipaux, députés, s'étant rendus à la maison du sieur Tournal, y ont trouvé une autre foule de peuple et M. Minvielle père, qui a confirmé ce qu'il avoit déja dit. Ce dernier a été prié de se rendre à la maison commune. Le sieur Loubet s'y est encore

porté ; M. Savournin, prêtre, y étoit aussi. Un moment après un homme qui étoit expédié à Monteux, pour porter la lettre à M. Lescuyer, a paru avec cette même lettre. Le peuple en a demandé la lecture et l'impression. M. le Maire et MM. les officiers municipaux ont pensé qu'il falloit se prêter aux desirs de ce peuple qu'il seroit dangereux d'éconduire. Alors la lettre a été ouverte et lue au peuple, avec l'assistance de MM. Peytier fils et Polican, nommés par le peuple, à la demande de celui qui en faisoit la lecture. Il en a été pris copie, et l'original a été envoyé à M. Lescuyer, auquel il a été écrit que le peuple desiroit qu'il en fît une lecture solemnelle à la tête de l'armée. M. le substitut du procureur de la commune, préalablement ouï, il a été dressé le présent verbal pour le rendre public par la voie de l'impression, ainsi que la lettre ci-dessus mentionnée.

Fait dans la salle du bureau de la mairie, à Avignon, ce 10 mai 1791. A deux heures après-midi.

*Signé* Richard, maire; Lamy, officier municipal; Gérard, officier municipal; Mouvans, officier municipal; Niel, offinier municipal; Coulet, officier municipal; Guillaume, officier municipal; Cluchier, officier municipal; Bernard, officier municipal; Ferrier, officier municipal; Sauvan, officier municipal; Guigue, officier municipal; Descours, officier municipal.

## RÉFLEXIONS.

*Nous avons perdu et gagné notre affaire; j'appelle gagné, parce que c'est tout gagner que de n'avoir pas perdu lorsqu'on a réellement perdu.*

Je soumets cette phrase à la méditation et à la bonne foi de ceux qui ont voulu atténuer le lendemain l'effet du décret rendu

sur le premier article du comité. M. Tissot, partie intéressée, représentant d'Avignon, demandant la réunion à la France, convient lui-même qu'il avoit *réellement perdu*; s'il se vante ensuite d'avoir *gagné*, il donne bientôt le mot *de l'énigme : Le bon mot de la chose, c'est que les blancs enfiloient véritablement les noirs ;* et comment *les blancs enfiloient-ils les noirs ?* C'étoit par la plus exécrable et la plus lâche des escobarderies ; c'étoit par une ruse que le procureur le plus décrié ne se fût pas permise sous l'ancien régime dans une justice de village. Mais écoutons M. Tissot, car il développe la trame avec une clarté qui honore son intelligence : « Les blancs, dit-» il, enfiloient véritablement les noirs en » ne mettant pas tout le projet aux voix ; » ils ne faisoient, en cas de perte, que » faire tomber la décision sur la rédaction » de l'article ; il restoit toujours les autres » articles qu'il falloit discuter, et auxquels

» on ne pouvoit passer, qu'en tant qu'on en
» auroit substitué un autre à sa place.
» Cette réserve emportoit même la néces-
» sité d'un remplacement, parce qu'on
» ne pouvoit plus passer aux conséquences
» sans principes. S'il étoit admis au con-
» traire, tout étoit dit sur le fond, et
» les autres articles couloient de source.

Tels étoient, selon M. Tissot, les préparatifs du combat. Vous étiez sûrs, si nous l'en croyons, que dans une question posée par oui ou par non, si la majorité disoit *oui*, vous aviez irrévocablement décidé; et si la majorité disoit *non*, la question demeuroit toute entière, il n'y avoit rien de fini, et le champ restoit libre pour un nouveau combat.

La noble arêne des représentans du peuple François, devient dans l'hypothèse de M. Tissot, un vil repaire de joueurs, dupes ou fripons, dans lequel on a fait *une bonne partie*, parce que, quelle que fût

la décision du sort, et en lui laissant toutes ses chances, *la partie* étoit arrangée de manière à ce que les fripons y gagnassent et à ce que les *dupes* y perdissent. Aussi, dit M. Tissot, *nous perdîmes la bataille ; mais le lendemain, les noirs ont été pris pour dupes.*

A cette première et atroce calomnie contre le corps législatif, le sieur Tissot en joint une seconde qui tend à deshonorer l'assemblée nationale aux yeux de toute l'Europe.

*Le peuple de Paris*, dit-il, *qui a si bien amené le repentir du plus grand nombre, le mettra en considération.* Cette phrase n'étoit que trop outrageante et trop claire ; le sieur Tissot cependant a cru devoir s'expliquer. *Pour l'explication de ceci*, dit-il, *vous saurez que le sieur Clermont-Tonnerre, pour avoir trop fait tapage contre nous, faillit être pendu au sortir de la*

*séance ; c'est là un petit avertissement pour lundi.*

Oui, messieurs, voilà le secret de la faction Avignonoise et de ses agens dans Paris; voilà le nouveau moyen avec lequel ils comptent vous représenter leur cause. Voyez à quel point ils vous méprisent; la raison, la justice sont dans un des bassins de la balance, ils veulent mettre la peur dans l'autre, et ils espèrent le faire baisser. Quel atroce et lâche calcul! ils vous supposent un ramas d'hommes sans courage et sans vertu, et c'est à une nation qu'ils supposent gouvernée par vous, qu'ils veulent associer la leur. Il y a dans cette conduite une complication d'iniquités et de bassesses qu'on se refuse à pénétrer. Non, sans doute, ils ne réussiront point dans leur projet, ils ne feront pas peur à l'assemblée nationale. Quant à moi, j'avoue que leurs outrages gratuits et leur lâche provocation m'ont laissé dans cette

cause absolument tel que j'étois ; je n'ai pas eu à me défendre de la peur, et je n'ai pas même eu à me défendre de la colère.

Si l'on vous représente cette affaire, je vous supplie d'examiner avec calme si de nouvelles raisons sont apportées ; mais on ne vous en donnera pas d'autres que celles que nous avons détruites ; mais l'on vous parlera encore *de ces délibérations de communes qui,* de l'aveu du sieur Tissot, *sont informes et non probantes, parce qu'elles ne sont signées que du sieur Lescuyer ; de ces délibérations de communes,* qui, de l'aveu du sieur Tissot, *ne sont pas le vœu d'une volonté libre, parce que leurs termes annoncent la contrainte ; de ces délibérations ; enfin,* dont lui-même *demande inutilement que l'on rectifie les défauts.* On se bornera, comme le dit encore M. Tissot, *à obtenir que l'affaire n'en revienne pas moins, et on espère pouvoir*

121



*faire passer en faveur des circonstances, sur les défauts essentiels.* Ces espérances ne seront certainement pas réalisées ; vous mépriserez *les circonstances*, et *les défauts essentiels* resteront devant vos yeux. Vous n'accorderez pas au sieur Tissot l'honneur de vous avoir épouvantés, et l'assemblée nationale ne descendra pas à un tel excès d'opprobre, qu'il puisse être dit dans toute l'Europe, que pour forcer sa décision, pour lui arracher un décret, il suffit d'attaquer ou d'outrager un de ses membres, et de lui donner ce que le sieur Tissot a l'impudence d'appeler *un petit avertissement* pour la séance qui suivra.

STANISLAS CLERMONT-TONNERRE.